

Vœu présenté au Conseil municipal de Brest

Le Conseil municipal de Brest souhaite exprimer ses inquiétudes quant aux conséquences de la réforme statutaire initiée le 14 octobre par la Confédération Nationale du Crédit mutuel (CNCM).

Le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège social est au Relecq-Kerhuon, est un acteur économique et stratégique de premier plan avec 9 000 salariés dont 6 200 en Bretagne. C'est la banque d'un breton sur deux, de deux entreprises sur trois et de deux associations sur trois.

Parce que qu'une telle décision se traduirait inévitablement par une réorganisation, qui ne sera pas sans conséquences sur la localisation des centres de décisions et des emplois induits.

Parce que le Crédit Mutuel Arkéa est un employeur vital avec plus de 2 500 salariés sur le bassin de vie de la métropole brestoise, 3 600 pour tout le Finistère, sans compter les milliers d'emplois induits, notamment auprès des partenaires et fournisseurs de nos territoires bretons ;

Parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement de tels centres de décision s'affirment une des préoccupations majeures des communes et des EPCI de la pointe Bretagne ;

Parce que cette réforme, pourrait priver le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, acteur historique du territoire, de sa capacité à exercer en toute autonomie et indépendance ses activités et à poursuivre son développement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Brest soutient les actions menées par le Crédit Mutuel Arkéa pour préserver son autonomie et demande le retrait de la réforme initiée.

Enfin, le Conseil municipal de Brest invite tous les habitants du bassin de la métropole brestoise à se joindre à la grande marche de soutien, organisée à Brest par les collectifs d'administrateurs et de salariés du Crédit Mutuel Arkéa, « Vent debout », le dimanche 24 janvier, à 14 heures.